



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA CAISSE DES ECOLES

~~~~~000000~~~~~

Séance du Vendredi 17 Avril 2026

Délibération n° 3/CDE/17042026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 17 avril à 11h30, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse Des Ecoles (CDE), dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Madame Gabrielle LOUIS CARABIN, Présidente de la CDE.

Etaient présents : Mesdames Gabrielle LOUIS-CARABIN, Elsa SUARES, Nadia OUJAGIR, Rosette GRADEL, Tracy NARAYANIN, Justine BENIN, Evelyne MESSOAH, Kathleen FALEYRAS.

Etaient absents (excusés) : Mesdames Christelle CHOUAN LOQUES, Judith DAULCLE, Mélissa DARAS, Nathalie CHALCOU, Monsieur Pascal DESCHAMPS.

| Membres en exercice : | Membres présents : | Membres représentés : | Membres absents Excusés : | Absent : |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|----------|
| 13                    | 8                  | 0                     | 5                         |          |

Le quorum étant atteint, huit (8) membres présents, cinq (5) membres absents excusés, La Présidente Madame Gabrielle LOUIS CARABIN salue les membres, les remercie de leur présence et déclare la séance ouverte.

Madame Nadia OUJAGIR GOLABKAN est désignée pour assurer le Secrétariat de séance, à l'unanimité.

#### Présentation du rapport d'Orientations Budgétaires suivie d'un débat

Vu le Conseil d'Administration ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté aux membres du Conseil d'Administration ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire et qu'il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant la loi relative à la nouvelle organisation territoriale (dite loi NOTRÉ) du 7 août 2015; Que depuis cette loi s'effectue sur la base d'un Rapport élaboré par la Présidente sur les Orientations Budgétaires ;

Considérant que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaires a été joint à la convocation et est soumis à Débat,

Accusé de réception en préfecture  
971-269710679-20260417-2026-03-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Ouïe La Présidente de la Caisse Des Ecoles en son exposé,  
**Le Conseil d'Administration après discussion et échange de vues DECIDE :**  
**A L'UNANIMITE**  
Vote à scrutin public

**Article 1 :** De prendre acte du débat qui a eu lieu à partir du Rapport d'Orientation Budgétaires ;

**Article 2 :** La Présidente et la Vice-Présidente sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture**

**Pour extrait conforme**

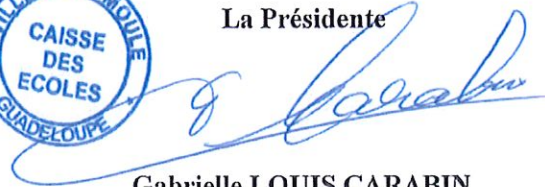
La Secrétaire,



**Nadia OUJAGIR**



La Présidente



**Gabrielle LOUIS CARABIN**



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

## VILLE DU MOULE

VENDREDI 17 AVRIL 2026

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### CAISSE DES ECOLES-EXERCICE 2026



# Cadre légal et Objectifs



Préalablement au vote du budget primitif, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, et dans les départements, l'organe délibérant doit tenir un **débat sur les orientations générales du budget** dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux budgets annexes.

Ce débat prévu à l'article L.2312-1 du CGCT doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les articles D.2312-3, D.3312-12 et D.5211-18-1 du CGCT précisent le contenu des modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit comporter à minima :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement.
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- des informations relatives à la structure et les perspectives pour le projet de budget.

## Contexte et enjeux pour l'année à venir



- Le rapport d'orientation budgétaires (ROB) est à situer dans le **contexte local impacté par le contexte national et international**. Depuis le 10 mars 2025, l'arrêt de la production de repas à la cuisine centrale a fortement conditionné les orientations budgétaires tant en investissement qu'en fonctionnement.
- Afin de répondre aux exigences sanitaires et sécuritaires de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), des travaux d'entretien annuel sont programmés au sein de la structure.
- A la suite des derniers aléas rencontrés lors des derniers travaux, l'arrêt de la production a dû être prononcé. Depuis lors, la recherche de solution pour maintenir la continuité de la fourniture de repas aux élèves rationnaires a été prioritaire ainsi que le devenir du personnel impacté.

# Analyse financière prospective

## Résultat global

| Année         | 2024     | 2025        |
|---------------|----------|-------------|
| Evolution (€) | -1125,38 | 77 545,17 € |

- **L'épargne brute** (différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement) a progressé de 541,4% par rapport à 2024. Le résultat global de la CDE connaît une hausse significative en 2025.
- Les **charges à caractère général** en 2025, 911 000,00 €, devrait subir une légère augmentation en 2026 en passant à 1 001 102,37 € soit une augmentation de 9,9% afin de parer aux imprévus liés au contexte international.

# Les orientations budgétaires

## Fonctionnement

### Le personnel

#### \* Avant mars 2025:

- 13 agents mis à disposition de la Caisse Des Ecoles
- 1 sur la caisse des écoles et 1 agent contractuel sur le budget de la ville
- Depuis, le **personnel** de production est redéployé sur les écoles et les autres services de la Ville. Actuellement, ils sont 7 au total, dont 6 de la Ville mis à disposition de la Caisse des Ecoles et 1 agent contractuel.
- L'agent sur le budget Caisse des Ecoles, redéployé dans un autre service, sera mis à disposition de la Ville.
- Le remboursement des **charges de personnel** mis à disposition par la Ville, pourra être à nouveau revu à la baisse afin de prendre en compte la situation actuelle. En passant de 731 149,40 € en 2025 à 664 836,01 € en 2026 (-9,1%).

# Les orientations budgétaires

## Fonctionnement

### Les repas

La **Caisse Des Ecoles** doit pouvoir continuer à répondre aux demandes de **fourniture de repas** des rationnaires - 1710 rationnaires inscrits sur 1974 élèves scolarisés, pour 1600 rationnaires maximum par jour- répartis sur **11 réfectoires**. Pour ce faire, elle devra assurer l'achat de repas, via l'attribution de marchés de fabrication de repas.

- Dans le cadre de procédure de marché, les entreprises privées Antilles Cuisine Centrale, DATEX ont successivement pourvu à ce besoin.
- Depuis le 8 janvier 2026, La Caisse Des Ecoles de Petit-Canal fournit à nouveau des repas dans le cadre d'un marché de substitution, suite à la dénonciation du marché du prestataire DATEX pour faute grave.
- Les **produits de repas** des parents passeraient de 405 102,99 en 2025 à 382 494,57 en 2026, soit une baisse de 5,6%.
- Le **coût d'achat des repas** via les différents prestataires pour les rationnaires de la Caisse des Ecoles est estimé à 320 998,36 € en 2025.
- Suite à la désignation du futur prestataire, l'analyse comparative entre le coût d'achat des repas et celui du coût de revient d'un repas produit pourra être affinée.

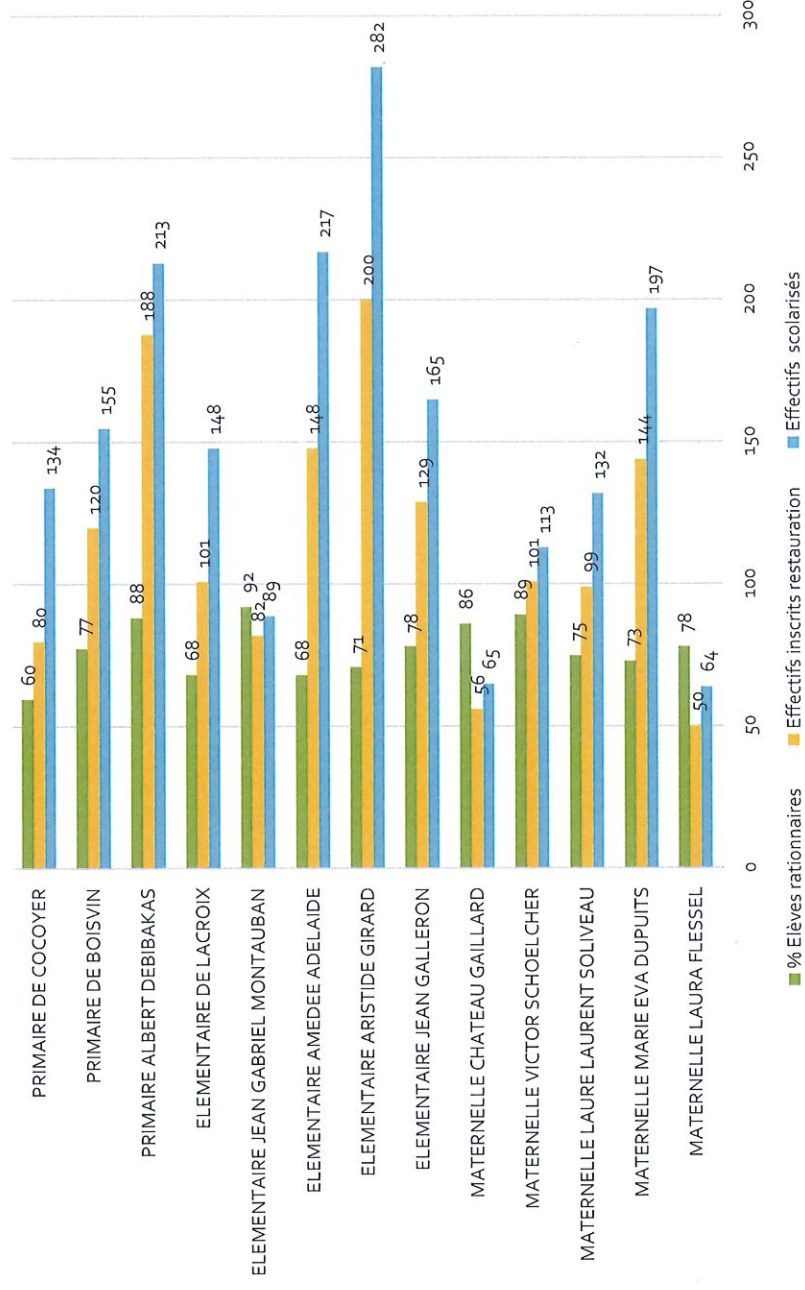
## Focus Les denrées

- La Caisse Des Ecoles poursuit, via ses marchés de **denrées alimentaires**, les achats pour les desserts et les goûters ainsi que de bouteilles d'eau pour parer aux manques.
- En 2025, le montant mandaté des denrées alimentaires s'élève à 467594,17 €.

# FOCUS

## Proportion de rationnaires par école

Part des élèves rationnaires année scolaire 2025-2026



# Orientations 2026 Vue d'ensemble

## Les rationnaires en nombre...

|                                                    | 2024           | 2025           | 2026                      |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------------|
| Nbre d'élèves                                      | 2 014          | 1 973          | 1 974                     |
| Nbre de rationnaires inscrits*                     | 1 788          | 1 729          | 1 710                     |
| Nbre de rationnaire en moyenne                     | 1 600          | 1 600          | 1 600                     |
| % de rationnaires                                  | 79             | 81             | 81                        |
| <b>Nombre de repas servis ( ALSH<br/>+ écoles)</b> | <b>196 343</b> | <b>177 134</b> | <b>36951<br/>en cours</b> |

- La stabilisation du nombre de rationnaires devrait se poursuivre en 2026. De même, les efforts d'accroissement de la proportion de convives ne pourront évoluer qu'en maintenant un niveau d'exigence qualitatif à l'endroit du futur prestataire.
- **Les prévisions en recettes et dépenses de fonctionnement** devraient rester globalement stables en passant de 1 741 797,82 € en 2025 à 1 745 904,38 en 2026 (+0,23%).

# Les orientations budgétaires Investissement

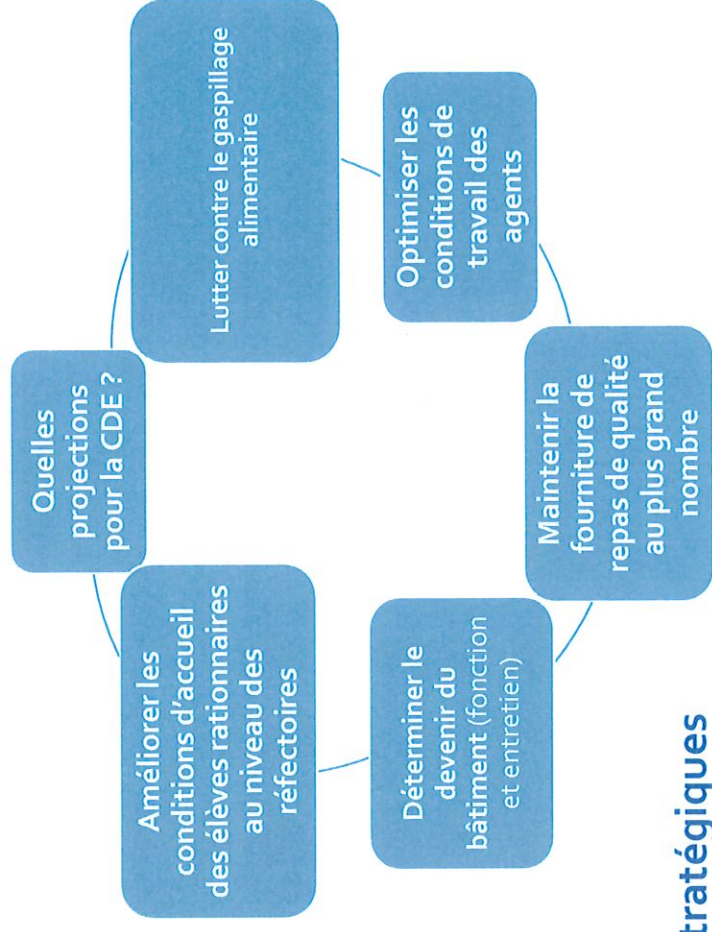


- En raison de l'arrêt de la production de repas, la **Caisse des Ecoles** recentre ses missions sur la **distribution et la maintenance des réfectoires**. Elle se doit donc d'anticiper le **remplacement des équipements et matériels amortis** ou obsolètes ainsi que les nouvelles acquisitions nécessaires
- Cette année, il est à envisager:
  - l'achat **d'équipements** (armoires positives et lave-vaisselles ...)
  - **l'acquisition de véhicules**
    - la poursuite du remplacement des équipements dédiés aux réfectoires (matériel, service, mobilier), car l'entretien du matériel de service de la restauration constitue un enjeu majeur.
- Le budget devrait subir une légère diminution (- 1,30% par rapport à l'année précédente), à raison de 312 838,19 € en 2026 contre 316 963,70 € en 2025.

## Perspectives pluriannuelles

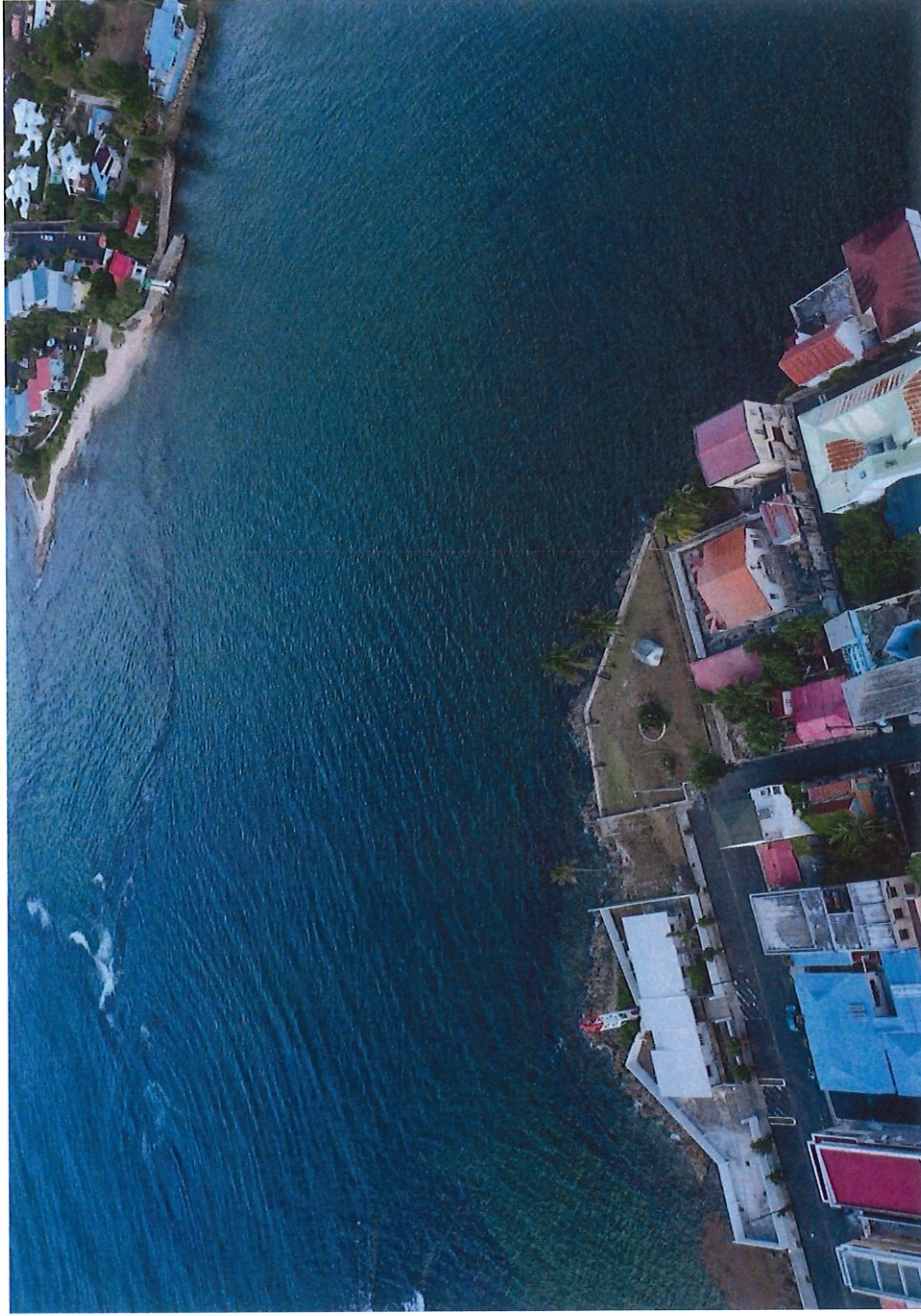
- Afin de répondre aux exigences de la réglementation, la Caisse Des Ecoles doit pouvoir procéder à la **valorisation des bio-déchets** des réfectoires, nouvelle charge récurrente à prendre en compte. A ce titre, le prestataire TRIONS, situé à Guenette, est mandaté pour ce faire depuis le début de l'année 2026.
- En vue de maintenir le budget en équilibre, pour la dixième année consécutive, la commune devra soutenir la Caisse Des Ecoles par l'octroi d'une subvention. Ainsi, la participation financière de la commune devrait être similaire à l'année 2025 soit 350 000 €.
- Par ailleurs, il est à souligner que la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), via la **Prestation d'accueil Restauration scolaire (PARS)** s'élève à 300 000 €.
- **Cette année, le budget global (fonctionnement et investissement) devrait s'inscrire dans la continuité, en passant de 2 058 761,52 € en 2025 à 2 058 742,57€ en 2026.**

# En perspective...



## Les enjeux stratégiques

- La Ville du MOULE, émergeant au **Plan cantine** pour l'école Primaire Albert DEBIBAKAS, la Caisse Des Ecoles poursuit ses actions pour ce réfectoire pilote.
- Le projet d'adhésion au dispositif « **Mon restau responsable** » pourra être réexaminé.
- Dans le cadre du **plan alimentaire territorial de la CANGT** et dans le respect de la Loi Egalim, la Caisse des Ecoles poursuivra ses actions en faveur de l'appréciation des produits locaux à travers de nouvelles recettes ( PAIC: plan alimentaire intercommunal)
- Les perspectives d'évolution dans l'approvisionnement en produits locaux dans le cadre de la mise en fonctionnement de Lizin Santral et en terme de mutualisation des ressources à l'échelle de la CANGT sont à suivre.



**Merci  
de votre  
attention**